

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 V. 293 Vœu relatif aux catacombes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'établissement public « Paris Musées » réunit les 14 musées municipaux et les services mutualisés en charge de la gestion, de la production des expositions et des événements culturels ;

Considérant que « Paris Musées » gère le site « les catacombes » et la crypte archéologique de l'Ile de la Cité ;

Considérant que les personnels d'accueil des catacombes, mais aussi celles et ceux de la crypte archéologique de l'Ile de la Cité sont en grève ;

Considérant que les agent·e·s polyvalents travaillant aux « Catacombes » sont affecté·e·s à l'accueil des visiteur·euse·s, à l'inspection des sacs, au poste de contrôle et de sécurité ou encore à la surveillance des galeries ;

Considérant que ces agent·e·s travaillent sur un site sensible poussiéreux et très humide, accueillant 550.000 visiteur·euse·s annuel·le·s, sa particularité est qu'il est souterrain, ces agent·e·s touchent une prime, dite « ossuaire », de 60 euros par mois, qui n'est pas révisée depuis plusieurs années ;

Considérant que ces agent·e·s demandent la réévaluation de la dite prime à hauteur de 200 euros par mois, pour tenir compte des heures passées sous terre ;

Considérant les problèmes de sous-effectifs pointés par les organisations syndicales amenant les agent·e·s à revendiquer le doublement des effectifs ;

Considérant la nécessaire amélioration des conditions de travail, passant notamment par l'augmentation des effectifs et par une meilleure organisation du fonctionnement du site et de la gestion des flux ;

Considérant les problèmes similaires ou équivalents à la crypte ; les salarié·e·s ayant les mêmes revendications ;

Considérant que des négociations sont en cours avec Paris Musées, et les représentant·e·s du personnel ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet et des élu·e·s du groupe Communiste-Front de Gauche, et de Sandrine Mées, Jacques Boutault et des élu·e·s du groupe Ecologiste de Paris, au nom de l'exécutif,

Émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris s'assure d'un dialogue social abouti avec les syndicats et les personnels concernés ;
- Que la Ville de Paris prenne en compte les revendications sociales, et garantisse le respect des conditions de vie et de travail des personnes qui travaillent sur les sites concernés.